



Réparation moisissure peinture mur appartement suite

Par cerise_anonyme

Bonjour,

J'ai récemment donné mon préavis de départ d'un appartement non meublé. Cet appartement avait eu un problème d'humidité, et de la moisissure s'est développée dans l'ensemble des pièces (papier peint intissé peint en blanc mat). J'ai signalé ce problème à l'agence qui gère le bien et l'ai mise en demeure 2 fois (une 1ere fois car il n'y avait pas de ventilation effective dans la salle de bain sans fenêtre, une 2eme fois car l'installation d'une VMC n'a pas réglé le problème d'humidité de l'appartement ni le problème de moisissure présent). Rien n'a été entrepris suite à la 2eme mise en demeure.

Par ailleurs, j'avais repeint la pièce à vivre d'une autre couleur (non neutre), voyant que la peinture initiale était de mauvaise qualité.

Dans son e-mail accusant réception de mon congé, le gestionnaire de l'agence m'indique qu'une peinture non lessivée fait partie des réparations locatives pouvant m'être imputées. Cependant, le papier peint est endommagé par la moisissure. L'agence peut-elle m'imputer cette réparation, alors que repeindre sans traiter reviendrait à dissimuler un vice, et que le traitement de la moisissure est la responsabilité de l'agence ?

Enfin, je n'ai pas encore réalisé l'état des lieux de sortie.

Merci pour vos retours et conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour

En effet repeindre sur la moisissure est inutile et donnera un mauvais résultat si support humide.

Avez vous signalé le sinistre à votre assurance ?

Avez vous correctement aéré le logement ?

Si le bailleur vous impute la réfection des murs vous pourrez contester selon l'article 7 de la loi 89-462.

Et serez (peut être) exonéré si le défaut d'aération du logement est confirmé.

Consultez votre ADIL.